

AFFAIRE N° 35

DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUPPLEMENTAIRE  
POUR FAIRE PARTIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.M.J.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération du 15 avril dernier, vous avez désigné cinq membres du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Jeunesse (O.M.J.), à savoir :

- . M. René LAI-HONG-TING,
- . M. Alain ARMAND,
- . M. Michel TAMAYA,
- . M. Rémy MASSAIN,
- . M. Erick EGOLFF.

Cependant, les élus municipaux appelés à siéger au sein de ce Conseil d'Administration doivent être au nombre de six.

Je vous demande donc de désigner un sixième Conseiller Municipal pour faire partie de cette instance.

Les candidatures ont été les suivantes :

- . M. André PADEAU,
- . M. Brice PAUVREZE.

Le dépouillement des bulletins a donné les résultats ci-après :

* Nombre de suffrages .....	49
* Bulletins blancs ou nuls .....	25
* Nombre de suffrages exprimés .....	24
* Suffrages de M. André PADEAU .....	16
* Suffrages de M. Brice PAUVREZE ....	8

M. André PADEAU est donc désigné pour faire partie du Conseil d'Administration de l'O.M.J..

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 30 JUN 1989

LE SECRETAIRE GENERAL  
Yves CROCHET

